

République Française  
Département des Côtes d'Armor  
Commune de LANLOUP

**Séance du 16/05/2022**

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 11.

L'an deux mil vingt-deux, le 16 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 05/05/2022

**Présents** : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Monique COZ, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

**Objet : projet de création de logements sociaux à Kergistin**

M. le Maire fait un point sur le projet de création de logements sociaux à Kergistin. Guingamp Habitat propose de faire réaliser à ses frais l'étude de la viabilisation de la partie du terrain de Kergistin concernée par l'opération de 7 logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition.

**Objet : adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22)**

VU l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

VU l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, mentionnés aux articles L.5711-1 et 5721-8, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les agences départementales, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales...»

VU les statuts de l'établissement public adopté à l'unanimité du conseil d'administration de l'ADAC 22 le 29 juin 2017,

VU les délibérations du conseil d'administration de l'ADAC22 du 29 juin 2017 et du 4 mars 2019 fixant les tarifs d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :  
d'approuver les statuts de l'établissement public, Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, ADAC 22  
d'adhérer à l'établissement ADAC 22  
d'approuver le versement d'une cotisation annuelle conformément à la délibération du CA de l'ADAC 22 du 4 mars 2019 citée ci-dessus  
d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

### **Objet : achat d'une tondeuse**

Jacques THORAVAL présente le projet d'acquisition d'un matériel de tonte des pelouses adapté aux espaces verts communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'une tondeuse autoportée et autorise le maire à valider le choix définitif du matériel.

### **Questions et informations diverses.**

#### **- Demande d'occupation du domaine public**

M. le maire fait part à l'assemblée d'une demande d'occupation du domaine public provisoire pour l'installation d'un Food Truck dans le jardin Guy Ropartz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser cette demande et de fixer le tarif à 15 € par mois.

- Point sur la panne du camion des services techniques fait par le maire et Jacques THORAVAL.

- Projet d'installation d'un pupitre d'information touristique présenté par Michelle MENGUY ; ce projet sera intégré au projet d'aménagement du bourg.

- Point sur l'atelier équilibre fait par Michelle MENGUY ; un projet d'atelier mémoire est en préparation.

- Point sur la journée éco citoyenne.

- Rappel : pot de la fête des pères et mères de famille le 29 mai.

- **Demande de secours** (étudiée à huis-clos)

Fin de la séance à 20h00.

**Signatures des membres présents**